

# Une erreur de procédure libère le meurtrier présumé de Courtiliers

Antonio Fernandes, coupable présumé du meurtre de sa femme et d'une tante, a recouvré la liberté, hier, après deux ans de détention provisoire. Il restera toutefois très surveillé jusqu'à son jugement.

Natacha LONGERAY  
natacha.longeray@maîne-libre.com

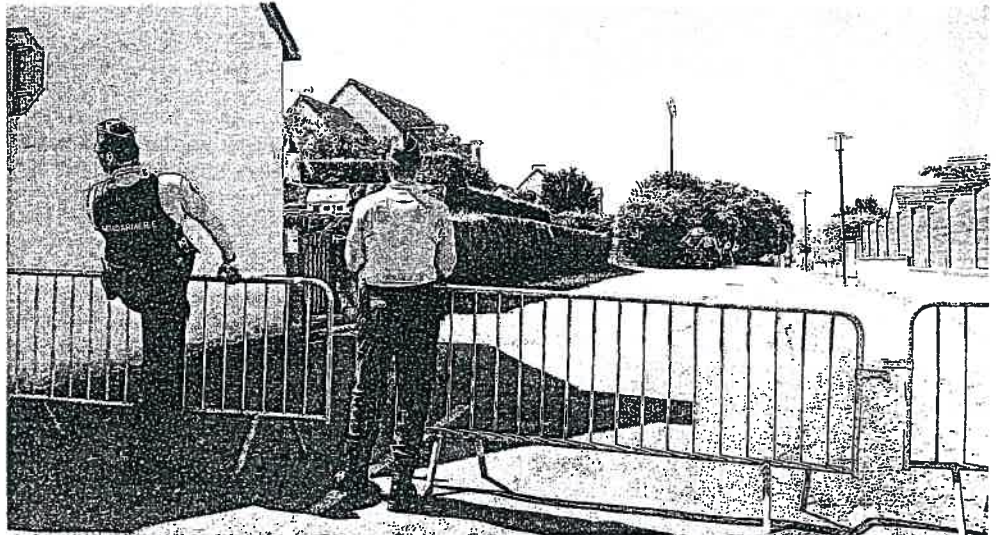
Coup dur pour la famille de Laurence et Martine, tuées par balle dans la matinée du 7 juillet 2012. Hier, leur meurtrier présumé, Antonio Fernandes, le mari de la première, a recouvré la liberté, avant même d'être jugé. A l'origine : une erreur de procédure. Explications.

## Un changement d'avocat

Antonio Fernandes était en détention provisoire depuis deux ans. Tous les ans, pour prolonger la détention, le juge d'instruction doit organiser un débat contradictoire en présence des différentes parties. Il convient alors de convoquer l'avocat du prévenu cinq jours avant. La rencontre devait alors lieu ce mercredi 23 juillet.

## Il comparaitra aux assises

Les courriers sont partis normalement... sauf que, quelques jours avant, Antonio Fernandes a changé d'avocat. Il est désormais défendu par Me Peltier. La dite convocation ne lui étant pas parvenu, le nouvel avocat a pu faire jouer un vice de procédure. Résultat : la détention provisoire d'Antonio Fernandes n'a pu être prolongée.



Courtiliers, le 2 juillet 2014. La reconstitution du double homicide s'est déroulée il y a moins de trois semaines.

L'homme, qui était détenu à la prison de Fresnes, a été libéré hier. Il a toutefois été placé sous contrôle judiciaire strict, avec une interdiction formelle de venir en Sarthe. La procédure judiciaire n'a pas été entachée par cette erreur et l'homme pourra donc être jugé, comme prévu, par la cour d'assises, à une date non définie encore. Il risque donc de retourner tôt ou tard en prison.

## Drame de la séparation

En attendant, Antonio Fernandes continuera à bénéficier des soins nécessaires à son état de santé. Le matin du double homicide, Antonio Fernandes avait, en effet, retourné l'arme contre lui. Il avait échappé de justesse à la mort et n'avait pas retrouvé la parole pendant de très long mois. En partie défiguré encore, le meurtrier présumé de Laurence et

Martine avait été amené à retourner sur les lieux du drame, dans le petit lotissement de Courtiliers, au tout début du mois de juillet, pour la reconstitution. Il avait alors pu refaire les gestes de ce 7 juillet 2012, où deux femmes, sa propre épouse, âgée de 42 ans, et la tante de celle-ci, âgée de 54 ans, avaient été tuées au fusil de chasse. On évoquait alors un drame de la séparation.

# Rentrant de soirée, trois amis agressés au Mans

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 2 heures du matin, trois amis rentrant de soirée ont fait une mauvaise rencontre rue Nationale au Mans.

Trois individus, dont l'un circule à vélo, réclament les téléphones portables des trois amis. Leur simple refus entraîne une grosse bagarre :

fouilles, menaces de mort, coups, rien ne leur est épargné. Heureusement pour les trois amis, des Manceaux âgés d'une vingtaine d'années, un témoin alerte la police. La brigade de nuit intervient rapidement et interpele, quasi sur le fait, les trois agresseurs présumés. Ils sont âgés de 16, 17 et 20 ans. L'un est de Coulaines, les deux autres

du Mans. Ces derniers ont été placés en garde à vue. Niant l'agression, ils évoquent la présence d'un 4<sup>e</sup> individu. Ce dernier se serait rendu coupable de l'agression et aurait pris la fuite avant l'arrivée de la police. Ils n'ont toutefois pu prouver l'existence de ce 4<sup>e</sup> homme, tandis que les victimes reconnaissent formellement leurs trois agresseurs.

Libérés hier matin, les agresseurs présumés devront s'expliquer en octobre devant le juge pour enfants pour les deux mineurs, et le 16 février devant le tribunal du Mans pour le majeur.

# Un immense champ solaire sort de terre à Fillé

Les travaux touchent à leur fin. 17 000 panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation à Fillé-sur-Sarthe. Ils seront connectés en septembre et devraient produire 4,5 mégawatts.

L'image est impressionnante : des panneaux photovoltaïques à perte de vue. Dans la zone du Grand Mont, l'ancienne carrière a fait place à un vaste champ solaire.

## La consommation électrique de 2 050 foyers

La commune de Fillé est pionnière en la matière. C'est en effet la première ville du département à héberger un champ solaire. Celui-ci a pris vie au lieu-dit l'Enclos. « Le terrain de 11 hectares appartenait à un particulier. À l'origine devait y être construite une zone artisanale qui n'a finalement jamais vu le jour », explique Daniel Jeulin, co-dirigeant du groupe Langa, retenu pour le projet. À la tête

consommation électrique de 2 050 foyers.

L'énergie produite appartiendra au groupe, qui la revendra ensuite à ERDF. De son côté, « la communauté de communes touchera une taxe annuelle, l'Ifcr (l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) », annonce Sylvestre Batista, du Val de Sarthe. Le coût de l'investissement s'élève à 10 millions d'euros.

## À Allonnes aussi

Au printemps 2015, la commune de Fillé sera rejointe par Allonnes où deux champs solaires sont en cours de réalisation. Un projet plus ambitieux puisque 27 000 panneaux y seront installés sur deux parcelles, l'une de 10 hectares, l'autre de 6 ha. Des super-panneaux munis de trackers « mobiles et capables d'aller chercher



Fillé, juillet 2014. Les panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation. Ils seront opérationnels dès le mois de septembre. Photo - Le Maîne Libre -, Olivier Blin

la lumière d'est en ouest », permettant Allonnes, le groupe Langa l'estime à d'optimiser la production de 15 %. A 7 mégawatts par an.

Sophie TOUGEROT

# Une 3<sup>e</sup> centrale en projet à Lavernat